

Votre contact en direct

024solange.sabatier@pole-emploi.net

C24/ID708/HC5P

M. MBELE VALERY
114 B ROUTE DE CREMIEU
38230 TIGNIEU JAMEYZIEU

Références à rappeler numéro identifiant 7694993Y

TIGNIEU JAMEYZIEU, le 17 mai 2021

HC5P

RELEVE DE SITUATION DU 02/05/2021

PERIODE DU 01/04/2021 AU 30/04/2021 (30 jours)												
		Allocations déjà versées						Allocations dues				
Avril 2021	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi							30	1496,70	78,90		25,50	1392,30
Allocations dues (1) 139								1392.30				

DECOMPTE GENERAL

(1) (2) Allocations Aides		(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé (1 + 2 + 3 - 4)	(6) Sommes trop perçues	
1392,30	0,00	0,00	0,00	1392,30	0,00	

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 25,50 €, calculé sur la base d'un taux personnalisé de 1,80 % transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur **www.pole-emploi.fr**, dans la rubrique « Mes attestations ».

POLE EMPLOI AUVERGNE-RHONE-ALPES

Références à rappeler

numéro identifiant 7694993Y

REGLEMENT DU 04/05/2021

Règlement de 1392,30 euros par virement bancaire au nom de M. MBELE VALERY EMMA Domiciliation : FR7618370000017500009977132 GPBAFRPPXXX

INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 30/04/2021

Indemnisation à l' Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi depuis le 05/11/2020 : 177 allocations.

Durée d'indemnisation restante (en jours) : 553

Allocation brute d'un montant journalier de 49,89 Euro tenant compte d'un Salaire Journalier de Référence de 87,53 Euro.

Sur ce montant brut, ont été retenus au titre de :

- La retraite complémentaire : 3,00 % du Salaire Journalier de Référence.

INFORMATIONS GENERALES

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage de vieillesse, sur **www.pole-emploi.fr**.

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

L'application du prélèvement à la source sur votre paiement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra le cas échéant intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt.

Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- En vous connectant à votre espace particulier à l'adresse www.impots.gouv.fr
- En appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).